

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2020

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle polyvalente, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au covid-19, le vendredi 2 octobre 2020 sous la présidence de Monsieur Loïc DAUMAS, maire en exercice afin de procéder à l'examen de l'ordre du jour. La séance est ouverte à 16h00.

Etaient présents : MM Loïc DAUMAS, BREMOND Marjorie, NGUYEN Nathalie, CASTAGNOLI Liliane, DELYFER Hélène, GIAUME Danièle, FABRIZIO André, MARTOUZET Ivan, SAULE Roger, Michel JEANNOT

Marjorie BREMOND a été élue secrétaire de séance.

Monsieur MARTOUZET Ivan informe que la séance est enregistrée et filmée.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 août 2020 à l'unanimité des présents.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'ordonnance du Tribunal Administratif rendue le 7 septembre 2020 prononçant un non-lieu à statuer sur l'annulation de l'élection des membres de la CAO (article 1) et rejette la demande de remboursement des frais de justice s'élevant à 1.800 € (article L.761-1 du code de justice administrative (article 2) La commune de LA PENNE ayant lors de son conseil municipal du 14 août 2020 régularisée la Commission d'Appel d'offres.

Délibération n°1 : Indemnités de fonction des adjoints

Cette délibération rectifie la délibération N°10-07/2020 du conseil municipal du 31 juillet 2020. Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2 : Adhésion à la compétence optionnelle Eclairage Public « Maintenance préventive et curative » -SDEG

Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Pose de garde corps « Rue du Pontis et à l'école »

Demande de subvention. Approuvée à l'unanimité à l'exception de 2 abstentions : MARTOUZET Ivan précise que « son abstention est motivée par le fait qu'il considère n'avoir pas reçu l'information nécessaire pour se prononcer utilement sur un choix engageant l'argent public » et JEANNOT Michel.

Délibération n° 4 : Réfection du chemin de la Calade des Remises – Demande de subvention

Approuvée à l'unanimité des présents à l'exception de 2 abstentions : Monsieur Ivan MARTOUZET précise que « son abstention est motivée par le fait qu'il considère n'avoir pas reçu l'information nécessaire pour se prononcer utilement sur un choix d'engagement de l'argent public », et JEANNOT Michel.

Délibération n° 5 : Prise en charge des dépenses « Fêtes et Cérémonies - Réunions »

Approuvée à l'unanimité. Monsieur Ivan MARTOUZET a posé la question afin de savoir s'il n'était pas plus judicieux de plafonner les dépenses de cérémonies pour lesquelles, le Maire décide seul sans consulter le conseil municipal. Cette somme a déjà été plafonnée lors du vote du budget primitif 2020.

Délibération n° 6 : Décès de M. GLANIS Anthony – Gerbe offerte par la Mairie

Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 7 : Désignation des membres au comité d'Orientation Stratégique de la Régie des Eaux Alpes d'Azur (SMIAGE)

Election de 1 titulaire : Marjorie BREMOND (8 voix)
Ivan MARTOUZET (3 voix)

Marjorie BREMOND élue déléguée titulaire.

Election de 1 suppléant ; Hélène DELYFER (8 voix)
Ivan MARTOUZET (3 voix)

Hélène DELYFER élue déléguée suppléante.

Délibération n° 8 : Demande de subvention pour l'Association « Info des Vallées »

Octroi d'une subvention de 100 € pour l'année 2020. Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 9 : Désistement de la commune pour le rachat de la parcelle de terrain (section C n° 68 et 69 – le village) de M. ROMAN Claude.

Approuvée à l'unanimité des présents par 10 voix pour et 1 abstention , M Ivan MARTOUZET précise que son abstention est motivée par le fait qu'il considère n'avoir pas reçu l'information nécessaire pour se prononcer utilement sur un choix d'engagement de l'argent public.

...../.....

Délibération n° 10 : Rachat du fond de commerce de l'Auberge Communale au profit de la Commune pour un montant de 75.000 €.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération n°11 : Défense Extérieure contre l'Incendie

Mise à disposition de l'inventaire de PEI approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération n° 12 : Décision Modificative

Approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Antenne FREE en cours d'instruction par FREE. Différentes possibilités ont été envisagées à ce jour mais aucun site n'a été trouvé.

La séance est close à 17h45.



Le Maire,

Loïc DAUMAS